



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE CADRE DE SES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DE 2016

Par

L'ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE (ACUFC)

Janvier 2016

Association des collèges et universités
de la francophonie canadienne
223, rue Main
Ottawa (Ontario)
K1S 1C4

Personne ressource :

Jocelyne Lalonde

Directrice générale

jolalonde@acufc.ca

Tél. : (613) 244-7837, poste 103

Introduction

L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et ses membres accueillent chaleureusement le nouveau gouvernement du Canada. Comme l'ont fait majoritairement les Canadiens et les Canadiennes, l'ACUFC dit oui à un gouvernement qui prône le réel changement, mise sur la jeunesse et appelle à la collaboration. Sans perdre de vue l'importance de se donner un plan financier responsable, ce gouvernement s'est engagé à investir pour faire croître l'économie, créer des emplois et assurer la prospérité de notre pays. Force rassembleuse des communautés francophones en situation minoritaire, l'ACUFC est prête à contribuer de façon significative au succès de la démarche du nouveau gouvernement.

Mise en place le 1^{er} avril 2015, l'ACUFC est née de la fusion du Consortium national de formation en santé (CNFS) et de l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC), deux organismes reconnus pour leurs nombreuses initiatives dans le domaine de l'éducation postsecondaire en français au cours des 15 dernières années. L'ACUFC regroupe 20 établissements d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne qui offrent plus de 900 programmes d'études en français. L'on retrouve ces collèges et universités, francophones ou bilingues, dans les communautés francophones en situation minoritaire du pays, donc à l'extérieur du Québec. L'éducation contribue directement à l'épanouissement de ces communautés. Pour les jeunes issus des communautés francophones en situation minoritaire, il est important de pouvoir compter sur un véritable continuum d'éducation en français allant de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire. L'ACUFC se veut le dernier maillon de ce continuum mais le premier défenseur de l'éducation postsecondaire en français au pays.

Force est de constater la concordance entre la mission de l'ACUFC et les priorités que s'est données le nouveau gouvernement du Canada. Ce dernier s'est en effet engagé à favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire et à encourager l'utilisation des deux langues officielles. Les établissements membres de l'ACUFC sont des piliers dans leurs communautés et contribuent tant au développement du capital humain qu'à l'essor culturel et économique de ces communautés et du Canada dans son ensemble. Tout en formant la main-d'œuvre de demain, les collèges et universités de la francophonie canadienne sont les garants du dynamisme et de la résilience des communautés et, ultimement, de la prospérité future de notre pays.

D'entrée de jeu, l'ACUFC a adopté un ensemble de priorités qui visent à accroître l'accessibilité de l'éducation postsecondaire en français. Il va de soi qu'il y a adéquation entre ces priorités et le positionnement prébudgétaire d'Universités Canada et de Collèges et Instituts Canada.

- Ainsi, l'ACUFC recommande que le gouvernement du Canada favorise une plus grande accessibilité de l'éducation postsecondaire en français en :

- investissant davantage dans des programmes adaptés aux réalités des communautés, notamment dans les domaines de la santé et de la justice;
- soutenant l'accueil et l'intégration des étudiants francophiles dans les établissements membres de l'ACUFC par la mise en place d'un programme de bourses d'immersion pour la poursuite d'études postsecondaires en français;
- établissant un programme de mobilité interprovinciale des étudiants de la francophonie canadienne; et
- appuyant l'apprentissage par l'expérience des étudiants des établissements membres de l'ACUFC.

Formation dans les domaines de la santé et de la justice

L'accès à des services de santé et des services de justice en français est un enjeu fondamental pour les communautés francophones en situation minoritaire qui se trouvent en situation de vulnérabilité.

Depuis sa création en 2003, le CNFS a fait sa marque au chapitre de la formation en français de professionnels de la santé et des services sociaux visant à répondre aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire. Le CNFS est maintenant sous l'égide de l'ACUFC, tout en conservant son identité commerciale et son modèle de fonctionnement.

Le CNFS regroupe onze collèges et universités qui offrent des programmes d'études en français dans différentes disciplines de la santé, ainsi que six partenaires régionaux qui facilitent l'accès à ces programmes. Depuis sa création au début des années 2000, les établissements membres du CNFS ont accueilli près de 11 000 étudiants dans les 100 programmes en santé en français soutenus par le CNFS, dont 66 nouveaux programmes. Plus de 5 000 diplômés de ces programmes sont maintenant des professionnels de la santé aptes à offrir des services de santé en français dans les communautés francophones en situation minoritaire du pays. Au fil des ans, le CNFS a largement profité de l'appui de Santé Canada et continue aujourd'hui d'en être le bénéficiaire par l'entremise de la *Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*.

En outre, l'accès à la justice dans la langue officielle du justiciable ne peut que contribuer à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Des jugements récents dont la cause *R.c. Munkonda* confirment les besoins en ressources humaines bilingues dans le domaine de la justice. L'ACUFC s'est donnée comme objectifs d'accroître l'accès à la formation en français dans le domaine de la justice et de favoriser la vitalité de la francophonie canadienne grâce à l'offre accrue de services juridiques dans les deux langues officielles. Neuf membres de l'ACUFC dont des facultés de droit et des programmes de formation en justice et de formation policière des collèges communautaires participent activement au Réseau national de formation en justice (RNFJ) créé en février 2014. Ce réseau est composé d'établissements d'enseignement postsecondaire membres et non membres de l'ACUFC, d'organismes communautaires, de programmes offrant de la formation en cours d'emploi aux professionnels

de la justice et de centres de jurilinguistique qui élaborent des outils nécessaires à l'offre de services juridiques dans les deux langues officielles.

Malgré les succès retentissants du CNFS en santé et l'avancement des initiatives dans le domaine de la justice, le nombre de professionnels aptes à offrir des services en français dans ces deux domaines demeure largement insuffisant en vue de combler les besoins des communautés francophones en situation minoritaire.

- L'ACUFC recommande donc que le gouvernement du Canada accroisse ses investissements dans des programmes de formation adaptés aux réalités des communautés dans les domaines de la santé et de la justice.

Immersion francophone au niveau postsecondaire

La dualité linguistique demeure une composante essentielle de l'identité canadienne et l'une des valeurs fondamentales de notre société. Le succès retentissant de l'immersion francophone s'inscrit dans la longue tradition de dualité linguistique au Canada. Dans notre société du savoir, la connaissance des deux langues officielles ne saurait avoir plus de pertinence. Elle ouvre des horizons inestimables aux jeunes Canadiens et Canadiennes qui sont alors mieux en mesure de se tailler une place de choix sur le marché du travail, que ce soit au Canada ou à l'étranger. Et c'est cette main-d'œuvre hautement qualifiée et bilingue qui donne au Canada un avantage concurrentiel dans une conjoncture économique incertaine.

En matière d'immersion francophone, les établissements membres de l'ACUFC n'en sont pas à leurs premiers pas. Grâce à leurs campagnes intensives de recrutement, ils accueillent chaque année plus de 5 500 jeunes en provenance des programmes secondaires d'immersion. Afin d'assurer la rétention et l'engagement de cette clientèle, ils s'efforcent d'investir dans leur encadrement et dans des programmes additionnels en français. Pour sa part, l'ACUFC a octroyé, au cours des trois dernières années, des bourses grâce au soutien de Patrimoine canadien afin d'inciter les jeunes en provenance des programmes secondaires d'immersion à poursuivre leurs études postsecondaires en français.

Toutefois, si l'on considère que plus de 350 000 jeunes suivent chaque année des cours d'immersion au Canada, il reste beaucoup à faire au niveau postsecondaire pour réaliser le potentiel considérable de l'immersion linguistique. Les jeunes doivent souvent renoncer à poursuivre leurs études dans leur langue seconde au niveau postsecondaire parce qu'il y a nettement moins de programmes d'immersion au niveau postsecondaire qu'aux niveaux primaire et secondaire. Il n'est donc pas surprenant que dans son rapport de juin 2015 intitulé *Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens*, le Comité sénatorial permanent des langues officielles, présidé par Madame la Sénatrice Claudette Tardif, ait recommandé que le gouvernement du Canada accorde une place importante à la poursuite de l'apprentissage des langues au-delà du secondaire en aidant les collèges et les universités à

développer davantage de programmes en langues officielles et en leur fournissant les ressources nécessaires.

- L'ACUFC propose que le gouvernement du Canada soutienne l'accueil et l'intégration des étudiants francophiles dans les établissements postsecondaires de l'ACUFC par la mise en place d'un programme de longue durée visant l'octroi de bourses à l'intention des jeunes en provenance des programmes d'immersion au secondaire qui sont prêts à poursuivre leurs études dans leur langue seconde au niveau postsecondaire.

Mobilité interprovinciale des étudiants

L'étudiant du postsecondaire qui choisit d'aller étudier dans une autre province est vite sensibilisé à la diversité du Canada ainsi qu'aux défis et opportunités que cette diversité engendre. Cette expérience lui permet de mieux comprendre l'évolution historique de notre pays et les valeurs qui le caractérisent. L'acquisition de compétences interculturelles et d'une grande capacité d'adaptation lui confère un net avantage auprès des employeurs d'aujourd'hui et de demain.

Sans vouloir négliger la mobilité internationale des étudiants qui demeure un dossier prioritaire, les établissements membres de l'ACUFC ont vite compris que la mobilité interprovinciale des étudiants pouvait servir à renforcer l'identité et l'unité canadiennes tout en promouvant la dualité linguistique et l'apprentissage de la langue seconde. Au cours des dernières années, l'ACUFC a mis en œuvre avec les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick un programme temporaire de bourses visant à favoriser les échanges d'une durée d'un semestre entre les étudiants des universités du Québec et ceux des universités membres de l'ACUFC.

Faute d'investissements additionnels de la part des gouvernements dans un programme de bourses, la mobilité des étudiants de la francophonie canadienne représente un défi de taille.

- Reconnaissant que de tels échanges ont des retombées positives sur la communauté collégiale et universitaire francophone de même que sur les collectivités francophones de tout le pays, l'ACUFC recommande que le gouvernement du Canada, par l'entremise de Patrimoine canadien, accorde son appui à un programme de longue durée visant la mobilité interprovinciale des étudiants de la francophonie canadienne.

L'apprentissage par l'expérience

Les collèges et universités membres de l'ACUFC collaborent avec des entreprises de toutes tailles qui sont à la recherche d'une main-d'œuvre bilingue. Qu'il s'agisse des grandes entreprises des centres urbains ou des petites et moyennes entreprises des communautés francophones en situation minoritaire, les employeurs se fient aux établissements membres de

l'ACUFC pour préparer la jeunesse pour l'avenir et améliorer son employabilité. Ces établissements sont immanquablement les mieux placés pour assurer une cohésion entre la formation postsecondaire offerte et les besoins des employeurs et des communautés. Dans ce but, ils multiplient les efforts pour accroître les occasions d'apprentissage par l'expérience, que ce soit sous forme de stages ou de programmes coopératifs.

Par leurs interactions avec les entreprises locales, les étudiants acquièrent une expérience pratique valable qui les prépare à faire le saut en douceur sur le marché du travail. L'aptitude à résoudre les problèmes, le sens de la communication et du leadership ainsi que les capacités d'analyse des étudiants du postsecondaire comptent parmi les compétences générales les plus recherchées par les employeurs. Directement engagés dans le processus de transfert du savoir, ces étudiants placent leurs compétences au service des entreprises qui les accueillent. La pollinisation des idées qui en découle profite aux communautés locales, aux régions et ultimement au Canada dans son entier. Il ne faut donc pas se surprendre que des organismes de premier plan comme la Chambre de commerce du Canada et le Conseil canadien des chefs d'entreprise reconnaissent la réelle valeur ajoutée de la présence des étudiants et des chercheurs en milieu de travail.

Il appert que plus de la moitié des étudiants canadiens, toutes disciplines confondues, profitent des occasions d'apprentissage par l'expérience au cours de leurs études de premier cycle. Malgré un tel rythme, il faut toutefois se rendre à l'évidence que la demande reste plus forte que l'offre, entre autres dans les établissements membres de l'ACUFC.

- Afin de valoriser l'apprentissage par l'expérience des étudiants et des chercheurs de ses établissements membres, l'ACUFC recommande que le gouvernement du Canada investisse dans des mesures incitatives visant à permettre aux entreprises de toutes tailles à la recherche d'une main-d'œuvre bilingue de récupérer une partie de la rémunération des étudiants coop et des stagiaires en provenance des établissements membres de l'ACUFC.